

[Text]

labelling; but, since it would reopen the Food and Drug Act for labelling with respect to foods, presumably both ends could be achieved at the same time.

Mr. Dorin: In my view, that would be perfectly acceptable. Somebody who is more familiar with the drafting of legislation than I am could probably advise the committee as to how to go about it. Again, I do not have a specific bill at this point. I am just here for information purposes. So certainly.

Ms Copps: Okay. The reason I spoke to Mr. Epp originally rather than bringing in a bill was that I thought if we can get all-party consent or concurrence on the thing, or if the Minister decides to take it up as his own objective, then it is going to stand a better chance of being passed than if I introduce a private member's bill or if we do it as a resolution.

Mr. Dorin: The problem with a private member's bill, of course, is that you have to wait to get drawn.

Ms Copps: That is right.

Mr. Dorin: That is just about like getting in the lottery, so that is the difficulty of that. So you are probably right.

What I had mind, frankly, in terms of process—and again the committee can determine its own—is that if the committee was to take a look at this issue and decide that, yes, it was a worthwhile issue, then they might issue a report to the House suggesting that the government do this and ask for a response in the normal way, to which the government could possibly respond by bringing the matter forward and producing a bill. That could be one way to go, because the private member's legislative route is probably not too likely to succeed—so certainly. Thank you.

The Vice-Chairman: If I am not mistaken, perhaps Dr. Mitchell can clarify this, or Dr. Napke. Since you are suggesting changes to the regulation, that may not necessarily require an act of Parliament.

Dr. G.A. Bert Mitchell (Acting Director General, Drugs Directorate, Health Protection Branch, Health and Welfare Canada): That is correct, and on behalf of the Drugs director I would draw your attention to a document called "Information Letter 733" published by the Health Protection Branch. It is dated January 15, 1988, and it proposes to seek a uniform and practical approach to the full disclosure of non-medicinal ingredients and goes on to elaborate on this proposal. There is a four-month period permitted for comment on this proposal. And then it is proposed that the draft regulations would appear in Part I of *The Canada Gazette*. And you are right, Mr. Chairman, in your assumptions as you stated them.

[Translation]

d'initiative parlementaire portant sur l'étiquetage; néanmoins, comme cette mesure modifierait la Loi des aliments et drogues en ce qui concerne l'étiquetage des produits alimentaires, je suppose qu'il serait possible d'atteindre les deux objectifs en même temps.

M. Dorin: Une personne plus habituée que moi à rédiger des lois pourrait sans doute conseiller le Comité quant à la façon de procéder. Encore une fois, je n'ai pas de projet de loi pour le moment. Je suis ici simplement pour vous informer du problème. Je suis donc tout à fait d'accord.

Mme Copps: Très bien. J'ai commencé par en parler à M. Epp au lieu de présenter un projet de loi, parce que je pensais que si tous les partis se mettaient d'accord, ou si le ministre décidait d'agir lui-même, nous aurions un projet de loi qui aurait de meilleures chances d'être adopté qu'une mesure d'initiative parlementaire ou une résolution.

M. Dorin: Bien sûr, le problème que posent les projets de loi d'initiative parlementaire, c'est qu'il faut attendre le tirage au sort.

Mme Copps: C'est exact.

M. Dorin: C'est une sorte de loterie, ce qui complique les choses. Vous avez donc sans doute raison.

Pour ce qui est de la marche à suivre—et c'est au Comité d'en décider—si, après avoir examiné la question, le Comité juge nécessaire d'intervenir, il pourrait présenter à la Chambre un rapport demandant au gouvernement d'agir et d'y donner suite par les voies habituelles. A la suite de ce rapport, le gouvernement pourrait sans doute proposer un projet de loi. C'est une solution, étant donné qu'une mesure d'initiative parlementaire n'a pas grand-chance d'aboutir. Je suis donc tout à fait d'accord. Merci.

Le vice-président: M. Mitchell ou M. Napke pourrait peut-être nous dire ce qu'il en est, mais si je ne me trompe, étant donné que vous proposez de modifier les règlements, il n'est peut-être pas nécessaire d'adopter une loi.

M. G.A. Bert Mitchell (directeur général intérimaire, Direction des médicaments, Direction générale de la protection de la santé, Santé et Bien-être Canada): C'est exact et je voudrais, au nom du directeur des médicaments, attirer votre attention sur un document intitulé «Lettre d'information 733» publiée par la Direction générale de la protection de la santé. Elle est datée du 15 janvier 1988 et propose de rechercher une approche uniforme et pratique visant la divulgation de tous les ingrédients non médicinaux des médicaments. Les intéressés disposent de quatre mois pour faire savoir ce qu'ils en pensent. Selon cette même proposition, le projet de réglementation serait publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Vous avez donc raison, monsieur le président.